



# COP 15 : Conférence de l'ONU sur la biodiversité de 2022

## Résultats au niveau international

La Conférence sur la biodiversité à Montréal, la COP15, qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2022, a débouché sur le  **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMB)**  que près de 200 pays ont adopté en vue d'établir des objectifs et des cibles pour « freiner et renverser » la perte de biodiversité d'ici 2030. Vous pouvez consulter le CMB en cliquant [ici](#).

L'entente a été négociée dans le cadre de la **Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique** qui prévoit la tenue de rencontres bisannuelles pour discuter de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que du partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques.



La **biodiversité** renvoie à la variété de la vie sur Terre, quelle qu'en soit la forme, qu'on parle de gènes ou de bactéries, ou d'écosystèmes entiers comme des forêts ou des récifs coralliens. Les êtres humains dépendent de la biodiversité à tellement d'égards : nourriture, eau, médicaments, stabilité du climat, entre autres. Toutefois, **la planète fait face à une crise de la biodiversité**. Près d'un million d'espèces sont menacées d'extinction, des écosystèmes irremplaçables sont détruits en raison de la déforestation et 85 % des milieux humides ont disparu.

Soulignons que la COP15 de Montréal sur la biodiversité est un événement complètement distinct de la COP27 sur le changement climatique qui a eu lieu à Sharm el-Sheikh en novembre 2022, quoique leurs objectifs soient étroitement liés. La **COP15 devait avoir lieu à Kunming, en Chine, en 2020, mais, en raison de la pandémie de Covid-19, elle a été reportée et relocalisée à Montréal, où se trouve le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**. Cette année, le CMB remplace le *Plan stratégique de 2011–2020 pour la biodiversité biologique* (aussi appelé les objectifs d'Aichi) adopté à Aichi, au Japon, en 2010. La plupart des objectifs de ce plan n'ont pas été atteints.

### Principaux résultats de la COP15

- **Mission de « freiner et renverser la perte de biodiversité » d'ici 2030;**
- **Protection de 30 % des terres et des océans de la planète;**
- **Augmentation du financement de la biodiversité provenant de toutes les sources à hauteur de 200 milliards de dollars américains par année, dont 30 milliards par année proviendront des pays développés;**
- **Cadre de suivi et de mise en œuvre amélioré.**



## Résultats au niveau international (suite)

### Mission : Freiner et renverser la perte de biodiversité

- Actuellement, le [déclin](#) [en anglais] est le plus rapide dans l'histoire de l'humanité : environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction, dont un grand nombre d'ici quelques décennies. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) [rapporte](#) [en anglais] qu'à l'échelle mondiale, les espèces ont vu leur population décliner en moyenne de 69 % entre 1970 et 2020.
- La vision commune des pays, dans le CMB, est de « vivre en harmonie avec la nature » d'ici 2050. Lors de la COP15, les pays **se sont donnés comme mission de « freiner et renverser la perte de biodiversité d'ici 2030 ».**



Le premier ministre du Canada Justin Trudeau prononçant l'allocution d'ouverture de la COP15. (Photo : Eco-Business.com)

### 30 x 30 : Protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030

Pour s'attaquer à la perte de biodiversité, il est essentiel d'intégrer un nombre croissant d'écosystèmes aquatiques et terrestres à des aires protégées ou d'employer d'autres mesures de conservation efficace par zone. De nombreuses espèces sont sensibles à la présence de pollution, d'infrastructure et d'autres influences anthropiques négatives.

Certaines espèces ont besoin de grands espaces; elles ne prospéreront pas dans un environnement composé de nombreux petits espaces verts morcelés, car elles ont besoin de vastes territoires protégés entre lesquels il leur est facile de circuler.

À la COP15, les **pays ont pris l'engagement de protéger 30 % des écosystèmes aquatiques intérieurs et terrestres de la planète ainsi que 30 % des zones marines et côtières d'ici 2030 (cible 3)**. Si certains groupes réclamaient un objectif de 50 %, cet engagement — le « 30 X 30 » — a été salué et 115 pays y ont souscrit dès le début de la COP15.

- Fait important, les pays sont encouragés à protéger des zones qui, en plus de couvrir une vaste superficie, sont particulièrement importantes pour la biodiversité et la fonction écosystémique.
- Le CMB renferme l'engagement ambitieux d'entreprendre la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030 (cible 2), plutôt que seulement 20 %.
- Le Canada prévoit protéger 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025, pourcentage qui passera à 30 % d'ici 2030.

À l'échelle mondiale, en [2020](#) [en anglais], environ 16,6 % des zones terrestres (terre et eaux douces) et 8 % des zones océaniques étaient protégées. Au Canada, depuis [2021](#), 13,5 % des zones terrestres et 13,9 % des zones marines sont protégées.



## Résultats au niveau international (suite)

### 30 x 30 : Protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030 (suite)

Soixante pour cent de la superficie des océans se situent en dehors des limites territoriales des pays, ce qui complique les négociations. D'importants progrès techniques ont été réalisés à la COP15, mais de nombreux énoncés sur les océans n'ont pas été retenus dans le texte final.

Les aires protégées aident aussi à lutter contre le changement climatique grâce à la remise en état des sols et la plantation de végétaux sains qui absorbent et emmagasinent le carbone.

- Les négociations visant un [traité](#) pour **gouverner l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer** se poursuivront cette année, à la fin du mois de février, et des discussions menées par l'Autorité internationale des fonds marins auront lieu en juillet.

### Enjeux autochtones entourant les 30 x 30

De nombreux organismes à but non lucratif et de défense des droits des Autochtones ont dit [craindre](#) que l'engagement de protéger 30 % de la planète au moyen de zones de conservation serve de motif pour expulser les peuples autochtones de leurs terres, comme cela s'est souvent produit par le [passé](#) [en anglais]. La recherche [montre](#) [en anglais] que la présence humaine n'est pas toujours néfaste pour la biodiversité. Les peuples autochtones gèrent, proportionnellement, de très vastes étendues du monde naturel et [les forêts les plus belles et les plus résilientes](#) [en anglais] se trouvent sur des terres autochtones. Ces préoccupations au sujet des droits des peuples autochtones ont orienté les négociations tout au long de la COP15. La version définitive du CMB reconnaît clairement les droits des peuples autochtones sur leurs territoires traditionnels ainsi que leur rôle important à titre de gardiens de la biodiversité.

- Le CMB reconnaît que les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) sont une mesure efficace qui contribue à l'atteinte de l'objectif des 30 x 30 des pays. Les APCA — comme les 6,5 millions d'acres des Thaidene Nëné dans les Territoires-du-Nord-Ouest — représentent un engagement à long terme à l'égard de la conservation sous la gouverne des nations autochtones, parfois en partenariat avec les gouvernements.

Des représentants autochtones à la COP15 ont [demandé](#) [en anglais] de considérer les APCA comme une catégorie de mesure de conservation distincte des aires protégées par le gouvernement. La version définitive du CMB ne reconnaît pas explicitement cette distinction; malgré tout, des groupes autochtones se sont [réjouis](#) [en anglais], avec retenue, du libellé musclé du document au sujet des droits des Autochtones.



Des membres de communautés autochtones participent à des manifestations à la COP15 (Alexis Aubin/AFP/Getty Images)



## Résultats au niveau international (suite)

### Financement de la biodiversité

À la COP15, les pays se sont donnés comme cible de mobiliser « au moins 200 milliards de dollars par an en financement » d'ici 2030 de « toutes les sources » — publiques, privées, nationales et internationales — pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière de biodiversité (cible 19). De ce montant, les pays développés devront fournir 20 milliards par an d'ici 2025 et 30 milliards par an d'ici 2030.

- Les pays en développement espéraient obtenir 100 milliards par an des pays développés.
- Actuellement, le manque à gagner est évalué à environ [700 milliards de dollars](#) [en anglais] par an. Pour le combler, le CMB prévoit un financement de la biodiversité de 200 milliards de dollars par an provenant de toutes les sources ainsi qu'une réduction des subventions néfastes de 500 milliards de dollars (voir ci-après).

La République démocratique du Congo, entre autres, a [critiqué](#) [en anglais] le CMB, qui accroît les obligations des pays en développement sans leur accorder plus de ressources pour les aider.

- Contrairement aux négociations de l'ONU sur le changement climatique, la Convention des Nations Unies sur la biodiversité n'établit aucune distinction explicite entre les responsabilités financières des pays développés et celles des pays en développement.

Les pays se sont entendus sur la création d'un fonds fiduciaire spécial, le « **Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité** » au sein du Fonds pour l'environnement mondial. Ce dernier fournit déjà du financement multilatéral pour des projets environnementaux dans des pays en développement.

- Il s'agit d'un compromis entre les pays en développement, qui souhaitent la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité entièrement distinct, et les pays développés, qui préféreraient simplement accroître le financement existant.
- La décision au sujet du financement a été adoptée sans qu'il n'y ait de pause pour entendre des interventions ou relire la version définitive des documents. Certains pays ont mal [accueilli](#) [en anglais] cette façon de faire de la part de la présidence chinoise.

Des représentants autochtones réclamaient pour les nations autochtones un accès direct au financement pour la biodiversité, sans l'intermédiaire de gouvernements. Cette demande n'a pas été formellement retenue. Toutefois, le **CMB reconnaît que les initiatives de conservation des Autochtones s'avèrent une bonne façon d'utiliser le financement pour la biodiversité** offert aux pays membres (cible 19).

Le CMB comprend un engagement marqué pour **réduire les subventions néfastes** d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici 2030 d'une manière juste et équitable et renforcer les incitatifs pour la biodiversité (cible 18). À l'heure actuelle, les gouvernements de la planète dépensent environ 1,8 billion de dollars américains par an en incitatifs néfastes pour la biodiversité et le climat, comme des subventions à l'agriculture ou aux combustibles fossiles.



## Résultats au niveau international (suite)

### Mise en œuvre

Les leçons tirées des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2010, dont la plupart n'ont pas été atteints, ont été mises à profit dans le CMB qui comporte un [cadre pour le contrôle et la mise en œuvre](#) [en anglais] similaire à celui de l'Accord de Paris sur le climat. Le CMB n'est pas, et ne saurait être, juridiquement contraignant, mais le plan comportera trois étapes clés — parfois appelées « **présenter, évaluer et améliorer** » :

1. Chaque pays présentera un plan d'action national sur la biodiversité d'ici 2024.
2. En 2026 et en 2029, les pays soumettront des rapports nationaux pour évaluer les progrès mondiaux. Les pays utiliseront des indicateurs normalisés pour évaluer les progrès; il s'agit là d'une nette amélioration par rapport aux Objectifs d'Aichi.
3. À l'instar du processus prévu dans l'Accord de Paris, les pays peuvent volontairement faire évaluer leurs progrès par leurs pairs, puis améliorer leur plan d'action. Comme il s'agit d'un processus volontaire, il reviendra aux groupes de la société civile de demander des comptes pour que les pays améliorent leurs plans d'action nationaux sur la biodiversité au besoin.

### Utilisation durable de la biodiversité

Selon des [recherches](#) [en anglais] menées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), **une personne sur cinq dans le monde dépend des espèces sauvages pour assurer son alimentation et sa subsistance et 70 % des personnes pauvres dépendent directement des espèces sauvages.**



Le riz sauvage est une espèce importante sur le plan culturel pour les peuples autochtones de la région des Grands Lacs, en Amérique du Nord (IPBES)

Qu'on parle de nourriture, de combustible, de produits cosmétiques ou de création de produits pharmaceutiques, tous les êtres humains ont besoin des espèces sauvages. Au titre du CMB, les pays ont convenu de veiller à ce que la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables et sûrs pour ces espèces et l'ensemble de leur écosystème (cible 5) et à ce que l'utilisation des espèces sauvages procure des avantages aux personnes les plus vulnérables et les plus dépendantes de la biodiversité (cible 9).

- Conformément à l'esprit du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, ces deux cibles prévoient explicitement **l'importance de respecter l'utilisation durable coutumière des populations autochtones, qui sont souvent traduites en justice en raison de pratiques traditionnelles.**



## Résultats au niveau international (suite)

### Information génétique numérique

Par information de séquençage numérique (ISN), on entend les données provenant de ressources génétiques. La plus grande diversité génétique de la planète se trouve dans les pays du Sud. Les grandes questions en amont de la COP15 étaient de savoir qui aura accès à l'ISN, pour en faire quels usages et, surtout, comment partager équitablement les avantages découlant de cette information entre les pays en développement, les communautés autochtones, les efforts de conservation et l'industrie.

Par exemple, **quand le séquençage d'une plante rare est utilisé pour fabriquer un médicament sans qu'il soit nécessaire de récolter d'autre matériel végétal, à quels avantages le pays d'origine devrait-il avoir droit** — surtout si le médicament n'est pas disponible dans le pays d'origine?

Les négociations à la COP15 sur l'ISN ont été rapides, car de nombreux pays en développement ont clairement indiqué qu'il était indispensable d'inclure le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'ISN dans le CMB. Les pays se sont entendus pour publier l'ISN avec l'origine géographique et de créer un **mécanisme multilatéral de partage des avantages de l'ISN assorti d'un fonds mondial**. Il reste toutefois de nombreux détails importants à régler : qui contribuera au fonds, quand les bénéfices seront-ils distribués et quel sera le rôle des autres intervenants?

### Production et consommation durables

Les pays se sont engagés à veiller à ce que les **grandes entreprises transnationales divulguent de manière transparente leurs impacts sur la biodiversité** (cible 15). Des représentants de groupes environnementaux et de peuples autochtones souhaitaient un renforcement des mesures obligatoires.

Dans le CMB, les pays se sont engagés à **réduire de moitié le gaspillage alimentaire**, qui correspond à 17 % de la production alimentaire mondiale, mais ils n'ont pas retenu le libellé sur les diètes alimentaires (cible 16).

### Genre

Les femmes et les filles sont des intervenantes importantes dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources en raison de leurs rôles, de leurs connaissances des ressources naturelles et de leur dépendance à l'égard de la nature pour assurer leur subsistance. Cependant, elles sont souvent exclues du processus décisionnel.

- Lors de la COP15, les **pays ont adopté le [Plan d'action sur le genre](#) [en anglais], un document essentiel dans lequel ils s'engagent à ce que la mise en œuvre sexospécifique, une formulation plus musclée par rapport à celle contenue dans les accords précédents (« sensible au genre ») (cibles 22 et 23).**



## Résultats au niveau international (suite)

- La mise en œuvre sexospécifique devrait déboucher sur des politiques plus facilement mesurables et améliorer l'accès aux ressources financières.

### Autres engagements

Les engagements énoncés dans le CMB prévoient aussi de :

- **Mettre un terme à l'extinction d'origine humaine** (cible 4). Vu l'absence de délais précis, les groupes environnementaux jugent cette cible plus [faible](#) [en anglais] que prévu.
- Minimiser les **impacts des espèces envahissantes** sur la biodiversité en réduisant les taux d'introduction d'au moins 50 % et en contrôlant les espèces envahissantes dans des sites prioritaires, comme les îles (cible 6). Les espèces envahissantes (des espèces qui nuisent à un écosystème où elles ont récemment été introduites) sont à l'origine de 11 à 15 % des disparitions d'espèces [à l'échelle mondiale](#) [en anglais]; il s'agit donc d'une cible jugée plutôt importante.
- Réduire au maximum les répercussions du changement climatique sur la biodiversité au moyen de **solutions fondées sur la nature** (comme la conservation de milieux humides ou la reforestation). Certains considèrent que ces solutions [font de la nature une commodité](#) [en anglais] et que cette expression est tellement vague qu'il est facile d'en abuser. Ces solutions sont cependant utiles pour prendre en compte à la fois le changement climatique, la perte de biodiversité et le bien-être de l'humanité.
- Accroître l'**accessibilité aux espaces verts** pour améliorer la santé humaine (cible 12) et réduire le risque de **propagation d'agents pathogènes responsables de la transmission de maladies infectieuses** des animaux aux humains (cible 5).
- Diminuer **la pollution** en réduisant de moitié l'excès de nutriments perdus et le risque global lié aux pesticides (cible 7). Il y a eu des désaccords importants sur ce point, et de nombreux types de pollution – mercure, métaux lourds, sonore – ont été exclus de l'accord final. L'objectif plus flou de réduire le risque global, sans avoir convenu d'une méthode pour définir le risque, pourrait mener à une non-application. Cela dit, certains experts s'opposent à une réduction chiffrée, car certains pesticides présentent un risque très élevé.



Getty Images

« Dans la cible 7 du [CMB], le monde a reconnu combien la pollution est dévastatrice pour la biodiversité. Ce n'est pas anodin. Pour la première fois, les pesticides font l'objet d'un consensus entre les parties, qui s'engagent à réduire au moins de moitié le risque global lié à aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux d'ici 2030. » **Cassie Barker, Environmental Defence**



## Pleins feux sur le Canada

« Tout comme pour le changement climatique, il faut, selon moi, une loi sur la responsabilité pour inscrire dans la loi l'objectif de protection de la nature à l'horizon 2030. Nous sommes déterminés à en faire davantage pour rehausser les normes au cours des prochaines années ». Steven Guilbeault lors du panel organisé par [Nature Canada](#)



Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault et son homologue chinois Huang Runqiu (Graham Hughes, La Presse canadienne)

Au Canada, plus de [5000 espèces sauvages](#) sont à risque d'extinction. Le ministre Guilbeault et le premier ministre Trudeau ont renouvelé leur engagement à l'égard de la conservation de la biodiversité à la COP15 et ont défendu avec force le mécanisme de mise en œuvre des 30 x 30 (mentionné ci-haut). Outre les différentes [promesses et annonces](#) qui ont été faites, le Canada a aussi :

- pris l'engagement de verser [800 millions de dollars](#) sur sept ans pour financer jusqu'à quatre **initiatives de conservation dirigées par les Autochtones**, et ainsi protéger jusqu'à un million de kilomètres carrés;
- annoncé des fonds pour le [Réseau national des gardiens des Premières Nations](#) afin de soutenir les initiatives de gardiens des Premières Nations qui surveillent et restaurent les écosystèmes, et qui préservent les sites culturels;
- pris l'engagement de verser [227,5 millions de dollars](#) pour des **projets de recherche et de restauration des océans**;
- annoncé plus de [600 millions de dollars](#) pour les pays en développement en **financement de la biodiversité**;
- [annoncé](#) un **accord bilatéral sur la nature** entre le gouvernement fédéral et le Yukon, pour protéger 6 % de plus du territoire yukonnais, afin d'en arriver à 25 % d'ici 2025. Le prochain accord bilatéral sur la nature doit être conclu entre le Canada et la Colombie-Britannique en 2023.
- pris l'engagement d'exécuter un plan d'action et une stratégie nationale pour freiner et renverser la perte de milieux naturels au Canada qui prévoient l'adoption d'une **nouvelle loi sur la responsabilité** quant aux engagements en matière de biodiversité.
- Dans le [Budget de 2021](#), le gouvernement s'est engagé à verser 2,3 milliards de dollars sur cinq ans pour la conservation de la nature.

Prochain rendez-vous : **la COP16 en Turquie en 2024.**